

Agent(e) de blanchisserie

Réaliser tout ou partie des activités de réception, de tri, de lavage, de séchage, de pliage et de réexpédition du linge hospitalier, selon les standards de qualité requis.

ACHAT - LOGISTIQUE BLANCHISSERIE - LINGE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM NIVEAU 3 (CAP, BEP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS 25M20

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle et suivi de la qualité des prestations, dans son domaine d'activité
- Lavage du linge
- Pliage et conditionnement du linge
- Réception et triage du linge
- Traitement de finition du linge (séchage- repassage, pliage-triage des tenues)
- Vérification/contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipements/des installations spécifiques à son domaine

SAVOIR-FAIRE

- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Évaluer la qualité d'un produit, d'un matériau
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Reconnaître la matière textile
- Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau
- Utiliser les logiciels métier
- Utiliser les techniques gestes et postures/manutention

CONNAISSANCES REQUISES

Gestes et postures - manutention (43491)

- Hygiène générale (43403)
- Installations équipements de blanchisserie (42097)
- Logiciel dédié aux processus de nettoiement du linge (42097)
- Maintenance industrielle/équipements (31624)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)
- Produits de nettoiement du linge (43403)
- Protocole d'hygiène du linge (43403)
- Technologie des textiles (21654)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

• Blanchisseur industriel/Blanchisseuse industrielle (Code ROME K2201)

FORMATION

CAP Métiers de l'entretien des textiles, option A : blanchisserie, option B : pressing

INFOS GÉNÉRALES

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

TEXTES DE RÉFÉRENCES

• Arrêté du 11 décembre 2020 portant création de la spécialité « Métiers de l'entretien des textiles, option A : blanchisserie, op

RÉPERTOIRE

• RNCP35808

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
- En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ
Niveau fin 3ème
MODALITÉS D'ADMISSION
Sur dossier
JURY
Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession.
Il est composé à parts égales :

- de professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis
- de personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

BLOCS DE COMPÉTENCES

- Bloc n° 1 Réception et livraison des articles
- Bloc n° 2 Traitement des articles
- Bloc n° 3 Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique Français
- Bloc n° 4 Mathématiques et physique-chimie
- Bloc n° 5 Éducation physique et sportive
- Bloc n°6 Prévention-santé-environnement
- Bloc n° 7- Langue vivante étrangère
- Bloc facultatif Langue vivante
- Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques

STAGES

14 semaines (6 semaines pour les candidats positionnés de la formation professionnelle continue)

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel d'activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s.

OBTENTION DU DIPLOME	
Avoir validé tous les blocs de compétences.	
STATUT ET ACCÈS	
Corps des personnels ouvriers	
STATUT DANS LA FPH	
Catégorie C	
Grades	
• Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)	
Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)	
Agent d'entretien qualifié (11 échelons)	

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
- Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
- Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6ème échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

• Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota: 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1ère classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

• Justifier d'au moins 3 ans de services publics

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

• Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

• Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2ème classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
- Justifier d'au moins 11 ans de services publics

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

• Expérience préalable dans une unité de production

Relations professionnelles

- Encadrement de blanchisserie pour la mise en place des procedures
- Technicien(s) de maintenance des équipements pour le dépannage des matériels
- Personnels des unités de soins pour les approvisionnements en linge

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Association
- Entreprise privée
- Etablissement public

Conditions

- Travail de nuit, le week-end
- En environnement bruyant
- Manipulation de produits à risques
- Port d'équipement de protection individuel (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes
- Station debout prolongée

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Blanchisseur(euse)
- Agent(e) de production linge

LIENS PROFESSIONNELS

• Union des Responsable de blanchisserie hospitalière

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- Agent(e) de logistique
- Encadrant(e) de production blanchisserie
- <u>Lingère couturière</u>

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00 http://metiers.anfh.fr/25M20